

**Participation des Amis des chemins de ronde du Morbihan à la consultation du public par voie électronique ouverte du 20 février au 23 mars 2020 inclus**

**Projet d'extension du camping Le Diben à Larmor Baden**

Lors de l'enquête publique sur le PLU de Larmor Baden, en juillet 2017, Les Amis des chemins de ronde avaient déposé des observations critiques au sujet notamment du camping du Diben . Le PLU approuvé en 2018 a conservé des possibilités d'extension pour ce camping du Diben, situé entre le Bourg de Larmor Baden et Locmiquel.

Un camping ne peut bénéficier d'extension qu'au vu du périmètre autorisé initialement. Dès lors que l'autorisation initiale a disparu ou n'a jamais existé, aucune extension n'est possible. Ce constat a été fait, dans le cadre de l'élaboration du PLU, lors de la réunion des Personnes publiques associées avant arrêt du PLU le 16 mars 2017.

La question se pose d'autant plus que la surface du camping du Diben a doublé entre le POS et le PLU.

Ceci rend impossible l'extension proposée en consultation.

Par ailleurs, un camping ne peut s'implanter ni s'étendre qu'en continuité d'agglomération et de village existant ainsi que le précise l'article L 121-8 du code de l'urbanisme. Or il n'existe pas d'agglomération ou de village au Diben qui se trouve au milieu de la magnifique coupure d'urbanisation de la baie de Locmiquel.

Dans son avis du 8 août 2017 sur le PLU de Larmor-Baden, le Préfet rappelait, à propos de l'extension du camping du Diben, qu' »aucune extension ne peut être admise pour tout camping qui n'est pas en continuité avec un village ou une agglomération. »

Ceci rend également impossible l'extension projetée.

Depuis, La cour administrative d'appel de Nantes, le 15 novembre 2019, a jugé que le secteur de Ker Eden-Le Diben était inconstructible car dépourvu de continuité avec agglomération ou village.

S'il fallait une confirmation à cette impossibilité, la cour d'appel l'a donnée.

Le Diben est d'ailleurs, un espace naturel particulièrement fragile puisque contigu au marais de Pen en Toul. Les parcelles à l'est du camping sont elles-mêmes des parcelles humides. C'est la raison pour laquelle le Préfet a exigé une étude d'impact. Dans son avis du 22 janvier 2020, la Mission régionale d'autorité environnementale s'est à son tour beaucoup inquiétée de l'atteinte à l'environnement et à la biodiversité ( faune, flore et habitat) du fait de ce projet d'extension pour 49 emplacements supplémentaires.

Les Amis des chemins de ronde comprennent qu'un maire souhaite assurer le « développement » économique de sa commune mais les communes peuvent et doivent prospérer sans sacrifier la sauvegarde des milieux naturels et leurs paysages les plus beaux que les touristes viennent précisément chercher sur le littoral du Golfe du Morbihan.

Continuer à aménager au Diben, c'est trahir l'orientation n°3 du PADD du PLU 2018 de Larmor-baden qui fait état d'une volonté de développement respectueux du territoire et de la nature.

